



## PHASES DE PARAMETRAGE DES FORMATIONS ET DE FORMULATION DES VŒUX

1ère phase du paramétrage des formations d'accueil : Mise à jour ou 1ères saisies des données concernant l'établissement d'accueil et son offre de formations	Du 13 novembre 2019 <b>Au 19 décembre 2019 - 23 h 59*</b>
Mise à jour des données établissement d'origine (administrateur, utilisateurs, coordonnées, logiciel de notes...)	Du 13 novembre 2019 <b>Au 19 décembre 2019 - 23 h 59*</b>
Phase d'accompagnement des lycéens par les établissements d'origine : 1ère semaine de l'orientation	Novembre <b>Décembre</b>
Remontée des données SIECLE par les établissements d'origine	Du 2 décembre 2019 <b>Au 16 janvier 2020 - 23 h 59*</b>
Ouverture du site d'information Parcoursup.fr 2020 aux candidats avec le moteur de recherche mis à jour	Le 20 décembre 2019
Opérations de préparation à la remontée des notes (mise à jour des comptes enseignants, référencement des PP, rattachement des enseignants/classes/matières...) Remontée des notes de Terminale - 1er trimestre	A partir du 2 décembre 2019
Remontée OCEAN par les Rectorats (Inscription au Bac)	Au plus tard le 14 janvier 2020
Fin de la 2ème phase de paramétrage des formations d'accueil : Saisie impérative des capacités d'accueil et frais de scolarité	<b>Le 17 janvier 2020</b>
Inscription et formulation des vœux par les candidats sur la plateforme Parcoursup (dossier candidat)	Le 22 janvier 2020 <b>Au 12 mars 2020 - 23 h 59*</b>
Demandes de dérogation de secteur géographique (uniquement pour licence)  Date limite de demande par les candidats Date limite de traitement de ces demandes par les SAIO	Du 22 janvier 2020  Jusqu'au 5 mai 2020 <b>Au plus tard le 11 mai 2020</b>
Phase d'accompagnement des lycéens par les établissements d'origine : 2ème semaine de l'orientation	Février <b>Début mars</b>
Remontée des notes de Terminale (1er et 2nd trimestre et/ou 1er semestre) par les établissements d'origine	<b>Au plus tard le 27 mars 2020</b>
Fiches Avenir à renseigner par les établissements d'origine : - Vérification ou saisie des notes et appréciations par les enseignants - Saisie des éléments d'appréciation par le professeur principal - Saisie de l'avis par le chef d'établissement	Du 3 février 2020 <b>Au 2 avril 2020 - 23 h 59*</b>
Date limite pour les candidats pour finaliser leur dossier (saisie des projets de formation motivé, saisie des notes non remontées ...) et confirmer leurs vœux	<b>Le 2 avril 2020 - 23 h 59*</b>
Ouverture de la saisie des contrats d'apprentissage	Le 1 mars 2020
Affichage aux candidats de la progression de la saisie de la fiche Avenir Mise à disposition des bulletins aux élèves	A partir du 30 mars 2020
Traitement de demandes de certification de bourses par les proviseurs	<b>Au plus tard le 11 mai 2020</b>
Date limite de modification des sous-vœux par un candidat (uniquement pour les formations fonctionnant en vœux multiples - dossier et classement unique de type concours, école, CPGE avec internat, IFSI...)	<b>Le 10 mai 2020 - 23 h 59*</b>
Consultation de l'intégralité de la fiche "Avenir" par les élèves	Le 19 mai 2020



## PHASE D'EXAMEN DES VOEUX

Récupération des fichiers définitifs de dossiers et début de l'examen des vœux par les CEV(*) Mise à disposition des informations individualisées dès le 22 janvier 2020 mais la récupération ne sera réputée complète et exploitable par les CEV (*) qu'à partir du 07 avril.	Le 7 avril 2020
Saisie par les SAIO des : - pourcentages minimums de boursiers et, pour les licences non sélectives, pourcentages maximums de candidats résidant dans un autre secteur - pourcentages minimums de bacheliers professionnels (en STS) et de bacheliers technologiques (en IUT)	A partir du 7 avril 2020  <b>Au plus tard le 17 avril</b>
Affichage des pourcentages saisis par les SAIO aux établissements	Le 24 avril 2020
Affichage des pourcentages saisis par les SAIO aux candidats	Le 24 avril 2020
Possibilité de pointer "Non reçu" un dossier candidat devant adresser au moins une pièce complémentaire au format papier	A partir du 14 avril 2020
Date limite pour accorder à un candidat un délai supplémentaire de confirmation sur un vœu (établissement d'accueil / responsable formation)	<b>Le 15 avril 2020 - 23 h 59*</b>
Retour des informations de l'examen des vœux et limite du retour des classements par les CEV(*) Saisie du nombre de candidats à appeler Saisie le cas échéant du nombre de places à pourvoir par groupe	Du 20 avril 2020  <b>Le 11 mai 2020 - 23 h 59*</b>
Date limite de pointage des dossiers candidats devant adresser au moins une pièce complémentaire au format papier	<b>Au plus tard le 24 avril 2020</b>
Période de vérification des classements et données d'appel	Du 12 mai 2020  <b>Au 18 mai 2020</b>



## PROCESSUS D'ADMISSION EN CONTINU : PHASE PRINCIPALE (du 19 mai au 19 juillet)

Affichage des propositions - Délai de réponse des candidats à J+4 <i>Affichage des notifications de refus en filières sélectives</i>	A partir du 19 mai 2020
Mise en place du répondeur (activation facultative par le candidat)	A partir du 19 mai 2020
Phase d'accompagnement individuel ou collectif pour les candidats n'ayant eu que des réponses négatives pour les préparer à la phase complémentaire	A partir du 20 mai 2020
Passage du délai de réponse des candidats à J+2	Le 24 mai 2020
Remise à zéro des données d'appel <i>Positionnement du nombre de candidats à appeler à hauteur du nombre de places dans le groupe</i>	Le 17 juin 2020
Suspension des propositions (épreuves écrites du baccalauréat)	Date à venir  <b>Date à venir</b>
Point d'étape pour les candidats	Du 29 juin 2020  <b>Au 1er juillet 2020 inclus</b>
Résultats du baccalauréat - 1er groupe	Début juillet
Traitement des meilleurs bacheliers	Date à venir
Résultats du baccalauréat - 2nd groupe	Date à venir
Dernières propositions aux candidats et archivage des vœux en attente	Le 15 juillet 2020
Remise à zéro des données d'appel <i>Positionnement du nombre de candidats à appeler à hauteur du nombre de places dans le groupe</i>	Le 15 juillet 2020

---

Fin des réponses des candidats et de la phase principale

Le 17 juillet 2020 - 23 h 59\*



## GESTION EXCEPTIONNELLE DES DEMISSIONS (du 18 juillet au 12 septembre)

Gestion exceptionnelle des démissions de la phase principale (GDD) : fonctionnement automatique	Du 18 juillet 2020	<b>Au 1er septembre 2020 inclus</b>
Passage du délai de réponse des candidats à J+1	A partir du 17 août 2019	
Gestion exceptionnelle des démissions de la phase principale (GDD) : fonctionnement manuel (par le chef d'établissement)	A compter du 2 septembre 2020	



## CAES

Ouverture du droit au réexamen en CAES (publics en situation de handicap, SHN, trouble de santé invalidant, situation sociale)	A partir du 20 mai 2020	
Saisie des places de la CAES	A partir du 18 juin 2020	
Ouverture des CAES pour les candidats sans proposition	Date à venir	



## PHASE COMPLEMENTAIRE

Paramétrage de la procédure complémentaire par les formations d'accueil	A partir du 22 juin 2020	
Ouverture de la phase complémentaire : - Ouverture des inscriptions - Formulation des vœux par les candidats - Délai de réponse des candidats : J+2	Date à venir	
Période de suspension estivale des réponses des formations inscrites en PC (hors formations non sélectives sans OUI-SI)	Du 18 juillet 2020	<b>Au 19 août 2020 inclus</b>
Passage du délai de réponse des candidats à J+1	A partir du 17 août 2019	
Fin de la formulation des vœux par les candidats		<b>Le 10 septembre 2020 - à 23 h 59*</b>
Dernières études de dossiers et décisions		<b>Le 11 septembre 2020 - à 23 h 59*</b>
Dernières propositions d'admission		<b>Le 12 septembre 2020</b>
Dernières réponses des candidats - Fin de la phase complémentaire		<b>Le 13 septembre 2020 - à 23 h 59*</b>
<b>Saisie des présents à la rentrée</b>		<b>Dans la semaine de la rentrée</b>



## INSCRIPTIONS ADMINISTRATIVES

Limite d'inscription administrative (pour les propositions définitivement acceptées jusqu'au 06 juillet inclus)		<b>Avant le 17 juillet 2020 - 12h*</b>
Limite d'inscription administrative (pour les propositions définitivement acceptées entre le 07 juillet et le 23 août inclus)		<b>Avant le 27 août 2020 - 12h*</b>
A partir du 24 août 2020		<b>Aux dates fixées par la formation</b>
Ouverture des inscriptions administratives pour les candidats ayant répondu "oui avec vœux en attente"	Le 17 août 2019	
Limite des inscriptions administratives pour les candidats ayant répondu "oui avec vœux en attente"		<b>Avant le 27 août 2020 - 12h*</b>



## FIN DE LA SESSION 2020

Affichage des notifications de non admission	Le 14 septembre 2020
Fermeture du site <a href="http://www.parcoursup.fr">www.parcoursup.fr</a>	Le 14 octobre 2020 - 23h59*
Fermeture du site de gestion et du site SAIO	Le 16 octobre 2020 - 23h59*



## PREPARATION DE LA SESSION 2021

Remontée SIECLE des élèves de Première	A partir du 2 juin 2020 <b>Jusqu'à fin septembre 2020</b>
Remontée des notes et appréciations des trois trimestres ou des deux semestres de première	2 juin 2020 - Après la remontée SIECLE, après le dernier conseil de classe de première <b>Jusqu'à fin septembre 2020</b>

\* Heure de Paris

CEV = Commission d'Examen des Vœux / PP = Professeur Principal